

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 décembre à 18h, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 30 novembre, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala à Carmaux, sous la présidence de Didier Somen

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 12
Voix délibératives : 12

Titulaires présents : Didier Somen, Rolande Azam, André Cabot, Jean-Claude Clergue, Thiery Maliet, Sylvian Cals, Jean-Luc Cantaloube, Jean-Luc Espitalier, Jean-Louis Guianvarch

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain Astié, Carole Métivet, Damien Chamayou,

Titulaires excusés : Marie-Ange Mastain, Marie Milesi, Christian Puech, Jean-Claude Madaule, Sabine Boudou, Philippe Delabre, Jean-David Roockx, René Cabrol, Eric Pujol, Gilbert Assié

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Stéphanie Cantaloube, Julien Frat, François Greffier, Christian Bruhat

Secrétaire de séance : Jean-Luc Cantaloube

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (9 titulaires présents et 3 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (12/23).
Jean-Luc Cantaloube est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1er octobre 2015

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 1^{er} octobre, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Contrat Régional Unique et Projet de Territoire 2015-2020

- **Suite à l'approbation du contrat régional unique** en commission permanente régionale, la signature du Contrat est programmée pour le 17 décembre.
- La **programmation 2015** de ce Contrat a été également validée (voir ci-joint) par la Région.
- Compte-tenu de l'intégration du **Contrat Grand Site de Cordes sur Ciel** dans ce contrat unique, il est demandé au PETR de délibérer pour la prorogation par avenant du Contrat Grand Site jusqu'au 31 décembre 2017. Le Comité Syndical délibère à l'unanimité dans ce sens et donne mandat au Président pour signer cet avenant.
- **Concernant l'élaboration du Projet de Territoire 2015-2020** : suite aux 8 ateliers thématiques, auquel les membres du conseil de développement ont participé, une première réunion de restitution et de synthèse a été organisée le 1^{er} décembre. La trame du projet de territoire (Axes et mesures) ne pose pas de problème au comité syndical : elle s'inscrit dans le prolongement des orientations du programme Leader et du CRU 2015-2017 (voir ci-joint). Sur l'accès au numérique, il a été rappelé la nécessité d'investir dans les réseaux et de développer les services numériques à la population (dans les lieux publics, les mairies) qui nécessitent un accompagnement humain... En ce qui concerne la restauration collective, il a été discuté de la possibilité de réfléchir aux

perspectives de mutualisation de ce service (au niveau communautaire), en référence à la possibilité de mobiliser une DGF bonifiée...

- La question de la **nécessaire articulation avec l'agglomération** a été soulignée dans plusieurs champs : tourisme notamment...
- Une **rencontre avec chaque communauté de communes** (élus et techniciens) sera programmée en janvier afin de s'assurer de la cohérence du projet de territoire avec les orientations et les projets de chaque communauté de communes.

3. Programme Leader 2014-2020

Suite à la sélection de notre candidature pour le programme LEADER 2014-2020 et à l'attribution d'une enveloppe FEADER de 2 270 000 €, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les services de la Région afin de préparer la convention de mise en œuvre.

Le projet de Convention, l'annexe financière et le plan de développement avec le détail des mesures ont été présentés (voir ci-joints)

Il est proposé de fixer un plafond de subvention FEADER par opération : après discussion le **plafond est fixé à 150 000 €** (100 000 € sur le précédent programme).

Le plan de développement est simplifié et la mesure 4 « innovation-expérimentation » est supprimée : l'enveloppe correspondante (80 000 €) est ventilée entre les mesures 2 et 3.

Sur cette base-là, le comité syndical est appelé à délibérer :

- Pour approuver la convention avec la Région et donner mandat au président pour la signer (quelques modifications de libellés étant encore prévues avec la Région et l'ASP)
- Installer le comité de programmation (voir liste définitive ci-jointe)

4. Plan Climat Energie (voir docts ci-joints)

Dans le cadre de la mise en place des actions inscrites au programme TEPCV, plusieurs actions sont proposées, pour la rénovation du patrimoine public :

- **2 marchés ont été passés pour permettre aux collectivités :**
 - de bénéficier d'une aide de 80% pour la réalisation d'un audit pour un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment
 - de bénéficier d'un marché de fourniture de panneaux et dispositifs réfléchissants (70% d'aide TEPCV) pour les communes qui font de l'extinction de l'éclairage public
- une rencontre technique a été mise en place pour travailler sur **l'analyse des déplacements à l'échelle du territoire**
- **Il est proposé de lancer un appel à projet aux communes** pour :
 - Un groupement de commande pour l'isolation des combles perdus
 - Bénéficier d'une aide pour l'équipement de bâtiments en dispositifs de régulation/programmation chauffage, eau chaude, ventilation
 - Encourager la mise en œuvre de l'extinction nocturne de l'EP

Concernant le groupement de commande, il a été souligné la nécessité de s'assurer de la possibilité de récupération de la TVA par les communes (voir le montage juridique et financier).

L'enjeu est également de pouvoir solliciter un avenant avec une enveloppe supplémentaire de 0,5 à 1,5 M €.

Il est donc indispensable de bien identifier les projets des communes et de pouvoir chiffrer leurs besoins de financement

- **Création du poste de conseiller énergie particuliers** (voir ci-joint mission conseiller plate-forme Rehab)

Dans le cadre de la mise en place de la Plateforme REHAB, qui bénéficie d'un financement dans le cadre d'une convention avec l'ADEME (du 9/12/14 au 8/12/17) il est prévu notamment le recrutement d'un conseiller énergie pour les particuliers, qui sera chargé de:

- réaliser une expertise technique et un chiffrage de travaux pour des particuliers
- organiser des marchés territoriaux de diagnostics de rénovation énergétique et d'assistance technique à la maîtrise d'œuvre

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet de Catégorie B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) pour les fonctions de conseiller énergie pour les particuliers à compter du 1er janvier 2016.

Toutefois à défaut de candidature de titulaires correspondant au profil recherché, il sera possible de recourir au recrutement d'un non titulaire, dans le cadre d'un CDD d'un an renouvelable.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5.Fonctionnement interne

- **DM 1 suite à l'intégration de la balance de l'Association du Pays dans la comptabilité du syndicat**

La balance d'entrée, à hauteur de 881 340,19 € issue des comptes de l'association du Pays, a été intégrée dans la comptabilité du syndicat.

Il est proposé d'établir une DM1 (voir ci-joint), comme prévu, pour reprendre toutes les provisions afin de comptabiliser les subventions à la date du versement (et non plus au moment de la notification comme cela se faisait dans la comptabilité de l'association)

La DM1 est adoptée à l'unanimité.

□ **Personnel et fonctionnement interne :**

- **Mise en place d'un contrat de prévoyance labellisé :** Suite à la consultation de plusieurs organismes pour un contrat labellisé de prévoyance « invalidité et incapacité à 95% », il est nécessaire de préciser par délibération le niveau de participation de l'employeur sur le contrat labellisé avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **Revalorisation salariale 2016:** il est rappelé que les agents issus de l'association du Pays bénéficiaient d'un accord d'entreprise sur la période 2013-2015, qui a pris fin au 31/12/2015. Au moment de la reprise du personnel et dans le cadre des nouveaux contrats de travail établis au 1^{er} mars 2015, il avait été établi qu'un nouvel accord salarial serait négocié fin 2015 pour la période 2016-2018. Il est donc proposé une revalorisation de leur rémunération de l'ordre de 3%, selon le tableau suivant :

Fonction	Grade / situation	Echelon	Indice Majoré	MONTANT MENSUEL PRIMES
Directeur Général des Services	directeur	7	798	1 068,84
Chef de Projet Energie-Climat	ingénieur principal	3	536	1 012,13
Chef de Projet programme Leader	attaché	8	524	986,09
Chef de Projet habitat-urbanisme	ingénieur	5	459	666,36
Conseiller Energie Collectivités	technicien principal 2de classe	7	390	724,74
Secrétaire de direction	rédacteur	5	345	627,32

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **Adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du CDG81 :** la convention, pour une durée de 3ans, proposée par le Centre de gestion du Tarn comprend à la fois : la surveillance médicale, l'action en milieu de travail, la prévention des risques professionnels et le maintien à l'emploi ou le reclassement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **Adhésion au Syndicat Intercommunal AGEDI :** le PETR s'est appuyé en 2015 sur les services et les logiciels de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala pour mettre en place et tenir sa comptabilité. Aujourd'hui il est proposé d'acquérir un logiciel de gestion pour pouvoir effectuer la gestion de la paye, les opérations comptables et les mandatements (le personnel de la communauté de communes restant en appui). Deux devis ont été établis : Berger-Levrault (5 786,40 € TTC) et AGEDI (1228,80 € TTC). Il est donc proposé de choisir la solution AGEDI, qui est gérée par un syndicat mixte, auquel le PETR doit par conséquence adhérer.

Il est fait lecture des statuts et du règlement intérieur du Syndicat et il est proposé à Jean-Luc Cantaloube de représenter le PETR à l'assemblée spéciale du Syndicat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
Jean Luc Cantaloube**